



Extrait du registre des Délibérations du conseil Municipal de SALLAGRIFFON

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 novembre à 14h30

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Jacques BAYONNE, Le Maire

Date de la convocation et affichage : 21/11/2025

Nombre de conseillers : 07

Présents : 05

Votants : 06

Présents : BONNARD Florence, FERRARO Noël, ORDAN Jean-Paul, PERCEVAUT Olivier

Excusé : JUBEAUX Sébastien a donné procuration à Jean-Jacques BAYONNE

Absent : BAUX Brigitte

Secrétaire de séance : Jean-Paul ORDAN

Délibération 2025_17

Objet : Subvention à l'association Santé + Estéron

Vu la demande de l'association Santé+ Estéron

Vu les difficultés rencontrées pour l'installation de professionnels de santé dans notre territoire

Considérant que c'est de la responsabilité des communes de participer au maintien de la maison de santé.

Le Maire propose d'accepter la demande de l'association de participer pour un montant de 2 € par habitant.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- **D'ACCEPTER** la participation annuelle de 2€ par habitant soit 98.00 €, la population de Sallagriffon étant de 49 personnes

VOTES :

Pour : 06

Contre : 0

Abstention : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an susdits.

Jean-Jacques BAYONNE

Le Maire

